



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des affaires
financières**

Secrétariat général
Sous-direction de l'enseignement privé

Bureau des personnels enseignant dans les établissements
d'enseignement privés sous contrat
DAF D1

n° DAF-I2022-002303

Affaire suivie par :

Fabienne COUTEROT
Tél : 01 55 55 15 82
Mél. fabienne.couterot
@education.gouv.fr

Magdalena MITER
Tél : 01 55 55 22 26
Mél. magdalena.miter
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le **5 - AVR. 2022**

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse
et des sports

à

Mesdames et messieurs les recteurs d'académie

Messieurs les vice-recteurs

Mesdames et messieurs les IA-DASEN

Division des personnels de l'enseignement privé

Objet : Répartition des contingents de promotion pour l'avancement au grade de la hors-classe des professeurs des écoles des maîtres contractuels ou agréés à titre définitif des établissements d'enseignement privés sous contrat au titre de l'année 2022.

Références :

- arrêté du 7 mai 2021 modifiant l'arrêté du 30 juin 2009 fixant les taux de promotion dans les corps des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale du premier et du second degré relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- note de service : en cours de publication.

Pièce jointe :

- Annexe 1 : Contingents de promotion pour l'avancement à la hors-classe des professeurs des écoles des maîtres contractuels et agréés à titre définitif au titre de l'année 2022.


La note de service DAF D1 du 16 avril 2021 publiée au bulletin officiel du 13 mai 2021 relative à l'avancement au grade de la hors-classe des maîtres contractuels ou agréés à titre définitif des établissements d'enseignement privés sous contrat relevant des échelles de rémunération des professeurs agrégés, des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive et des professeurs des écoles et accès à la liste d'aptitude des chaires supérieures au titre de l'année 2021 est en cours d'actualisation pour tenir compte de la nouvelle codification des lois n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, en vigueur depuis le 2 mars 2022.

Cette note vous sera transmise dès signature et publication au bulletin officiel de l'éducation nationale.

Sur le fond, les modalités d'accès au grade de la hors-classe restent inchangées.

Vous trouverez en annexe le contingent et la répartition des promotions à la hors-classe des professeurs des écoles de l'enseignement privé sous contrat au titre de l'année 2022. Le contingent de promotions est fixé à 1 665, correspondant à un taux de 18 % pour 2022.

La répartition de ces promotions par département est indicative et peut être modifiée, sur décision du recteur ou du vice-recteur, dans le respect du plafond académique de promotions notifié.



Pour le Ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports
et par délégation
Pour la directrice des affaires financières
Le sous-directeur de l'enseignement privé

Clément BOISNAUD

ANNEXE 1

Contingents de promotion pour l'avancement à la hors-classe des professeurs des écoles des maîtres contractuels et agréés à titre définitif au titre de l'année 2022

ACADEMIE	DEPARTEMENTS	Promotions HC
AIX-MARSEILLE	ALPES-DE-HTE-PROVENCE	1
	BOUCHES-DU-RHONE	41
	HAUTES-ALPES	3
	VAUCLUSE	13
	Sous-total	58
AMIENS	AISNE	7
	OISE	9
	SOMME	14
	Sous-total	30
BESANCON	DOUBS	10
	HAUTE-SAONE	2
	JURA	5
	TERRITOIRE DE BELFORT	2
	Sous-total	19
BORDEAUX	DORDOGNE	3
	GIRONDE	30
	LANDES	6
	LOT-ET-GARONNE	6
	PYRENEES-ATLANTIQUES	29
	Sous-total	74
CAEN	CALVADOS	19
	MANCHE	19
	ORNE	12
	Sous-total	50
CLERMONT-FERRAND	ALLIER	5
	CANTAL	2
	HAUTE-LOIRE	15
	PUY-DE-DOME	15
	Sous-total	37
CORSE	CORSE-DU-SUD	1
	HAUTE-CORSE	0
	Sous-total	1
CRETEIL	SEINE-ET-MARNE	11
	SEINE-SAINT-DENIS	10
	VAL-DE-MARNE	14
	Sous-total	35
DIJON	COTE D'OR	7
	NIEVRE	1
	SAONE-ET-LOIRE	7
	YONNE	3
	Sous-total	18
GRENOBLE	ARDECHE	18
	DROME	11
	HAUTE SAVOIE	18
	ISERE	24
	SAVOIE	6
	Sous-total	77
GUADELOUPE	GUADELOUPE	6
	Sous-total	6
GUYANE	GUYANE	5
	Sous-total	5
LA REUNION	LA REUNION	15
	Sous-total	15

LILLE	NORD	117
	PAS-DE-CALAIS	39
	Sous-total	156
LIMOGES	CORREZE	2
	CREUSE	0
	HAUTE-VIENNE	2
	Sous-total	4
LYON	AIN	10
	LOIRE	33
	RHONE	55
	Sous-total	98
MARTINIQUE	MARTINIQUE	5
	Sous-total	5
MONTPELLIER	AUDE	3
	GARD	15
	HERAULT	23
	LOZERE	5
	PYRENEES-ORIENTALES	6
	Sous-total	52
NANCY-METZ	MEURTHE-ET-MOSELLE	8
	MEUSE	2
	MOSELLE	9
	VOSGES	5
	Sous-total	24
NANTES	LOIRE-ATLANTIQUE	106
	MAINE-ET-LOIRE	71
	MAYENNE	24
	SARTHE	18
	VENDEE	75
	Sous-total	294
NICE	ALPES-MARITIMES	14
	VAR	12
	Sous-total	26
ORLEANS-TOURS	CHER	2
	EURE-ET-LOIR	7
	INDRE	1
	INDRE-ET-LOIRE	10
	LOIRET	10
	LOIR-ET-CHER	7
	Sous-total	37
PARIS	PARIS	54
	Sous-total	54
POITIERS	CHARENTE	4
	CHARENTE-MARITIME	7
	DEUX-SEVRES	13
	VIENNE	8
	Sous-total	32
REIMS	ARDENNES	3
	AUBE	3
	HAUTE-MARNE	1
	MARNE	15
	Sous-total	22
RENNES	COTES D'ARMOR	34
	FINISTERE	64
	ILLE-ET-VILAINE	70
	MORBIHAN	71
	Sous-total	239
ROUEN	EURE	7
	SEINE MARITIME	20
	Sous-total	27

STRASBOURG	BAS-RHIN	7
	HAUT-RHIN	8
	Sous-total	15
TOULOUSE	ARIEGE	2
	AVEYRON	12
	GERS	4
	HAUTE-GARONNE	19
	HAUTES-PYRENEES	7
	LOT	2
	TARN	11
	TARN-ET-GARONNE	5
	Sous-total	62
VERSAILLES	ESSONNE	12
	HAUTS-DE-SEINE	28
	VAL-D'OISE	11
	YVELINES	23
	Sous-total	74
SAINT-PIERRE ET MIQUELON		1
NOUVELLE CALEDONIE		10
POLYNESIE FRANÇAISE		8
TOTAL		1 665